

*Le ministre délégué chargé des Transports,  
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le

**10 JAN. 2014**

Réf : 14000573

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention sur les questions liées à l'attribution des cartes de circulation SNCF aux contrôleurs des transports terrestres pour 2014, et je mesure bien la valeur que vous y attachez.

Je tiens à vous apporter les dernières informations sur le sujet : un accord a été trouvé fin décembre avec la SNCF sur les conditions financières de mise à disposition des cartes, et une convention est aujourd'hui en cours de signature. Elle prévoit la prise en charge de ces cartes sur le budget de fonctionnement de la DGITM, pour 2014.

Elle sera soumise, dès sa signature par les responsables de la SNCF, au visa du contrôleur financier, pour pouvoir être signée par la DGITM et engagée.

J'ai demandé à mes services d'apporter au contrôleur financier tous les éléments d'explication nécessaires pour éclairer au mieux sa décision et pouvoir mettre en œuvre rapidement les dispositions de la convention.

Concernant l'évolution du dispositif suite aux vives critiques émises par la Cour des Comptes, j'ai demandé au CGEDD de me faire des propositions tenant compte de vos préoccupations. Vous serez bien sûr consulté dans le cadre de cette mission et c'est en concertation avec vous que je souhaite définir les bases d'une solution pérenne.

Votre courrier mentionne également un certain nombre de difficultés liées notamment à la fusion dans le corps des secrétaires administratifs et de contrôle du développement durable (SACDD).

A cet égard, je vous convie à une réunion le 21 janvier prochain à 16h30.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

  
Frédéric CUVILLIER

Monsieur Pierre GUERIF  
Secrétaire Général  
UNSA SAFACTT  
10 boulevard général Vanier BP 60040  
14006 CAN CEDEX 1